



LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

15 JUIN 2018 | VOL. 4 - NO. 05 | DÉPÔT LÉGAL

CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE PAT BURNS OUVERTE AU PUBLIC

Saviez-vous que vous pouvez prendre rendez-vous à la clinique de physiothérapie de l'Aréna Pat Burns? La physiothérapeute Olivia Boudreau et la thérapeute en réadaptation physique Jade-Sarah Leney offrent leurs services aux gens de la communauté; soit en accès direct, soit référé par un médecin ou suite à un accident de travail ou de la route (CNESST ou SAAQ).

La clinique se situe au deuxième étage à l'Aréna Pat Burns. Sachez qu'un ascenseur est mis à votre disposition pour y accéder en cas de besoin.

Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, appelez au 819-876-2371, poste 210 ou envoyez un courriel à oboudreau@stansteadcollege.com.



Olivia Boudreau et Jade-Sarah Leney

LA COURSE DE TACOTS, UN FRANC SUCCÈS



Samedi dernier, le 2 juin, les élèves de 5^e et 6^e année de l'École primaire Jardins-Frontières ont couronné sur la route Maple de Stanstead à bord de leurs tacots fabriqués en classe. Nombreux citoyens ont assisté à cet événement qui, espérons-le, sera de retour dans les prochaines années. Médailles, trophées et chandails ont été remis aux fabricants de ces neuf (9)

bolides originaux et créatifs. La Ville désire exprimer ses sincères remerciements aux élèves pour leur implication, aux enseignantes pour leur initiative, aux bénévoles pour leur générosité, au service ambulancier de même que la Sûreté du Québec, mais aussi à tous ceux qui ont participé et contribué à rendre cet événement mémorable.

LA MUNICIPALITÉ

en bref



- Les deux prochains versements de taxes sont le 20 juillet et le 21 septembre prochain;
- L'Association des loisirs de Stanstead vous attend en grand nombre pour le Septemberfest qui aura lieu samedi, le 15 septembre prochain dès 13 h au Cercle de pierres. Des jeux pour enfants, un souper saucisses et choucroute, de la bière de micro-brasserie, le groupe de musique Les Bad Boys et bien plus seront de la partie. Ne manquez pas cet événement;
- Le cours de gardien-avertis est offert en français et en anglais au C.A.B. R.H. Rediker, jeudi, le 5 juillet entre 8 h et 16 h au coût de 25 \$, et ce, pour les jeunes âgés entre 11 et 16 ans. Pour plus de renseignement, veuillez téléphoner au 819-876-7748.

Informations

— G É N É R A L E S —

CENTRE DE DÉPÔT DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Le Centre de dépôt de la Ressourcerie des Frontières se situe au 8, rue Daly, derrière le garage municipal et est ouvert de 9 h à 12 h les samedis suivants :

- 16 et 30 juin;
- 8 et 22 septembre;
- 14 et 28 juillet;
- 6 et 20 octobre.
- 11 et 25 août;

PROCHAINES SÉANCES MUNICIPALES

Les prochaines séances régulières du conseil auront lieu à 19 h aux dates suivantes :

Mardi, 3 juillet • Lundi, 6 août • Mardi, 4 septembre

RAPPORT DU MAIRE

FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2017

Suivant l'entrée en vigueur du projet de loi 122 et plus précisément de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, par souci de transparence et de saine gestion municipale, je vous fais rapport, suite au passage de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe mandaté par la Ville, des faits saillants de leur rapport financier déposé en atelier de travail le 28 mai dernier quant à l'année fiscale ayant débuté le 1^{er} janvier 2017 et s'étant terminée le 31 décembre 2017.

Ainsi, pour l'année 2017, le conseil a adopté un budget de l'ordre de **4 237 414 \$**. Il a fixé le taux de taxe général de base à 0,7228 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les commerces à 1,0392 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour les industries à 1,1968 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe pour le développement économique à 0,015 \$ du 100 \$ d'évaluation ainsi que la taxe pour les frais de la Sûreté du Québec à 0,0944 \$ du 100 \$ d'évaluation.

La firme d'évaluateurs agréés, JP Cadrin et associés, déposait un rôle d'évaluation triennal de **177 094 700 \$** (valeur imposable) pour les années 2016, 2017 et 2018.

Le budget de l'année 2017 prévoyait des dépenses de l'ordre de **4 478 381 \$**, soit une différence de **377 429 \$** en comparaison des dépenses réelles, lesquelles totalisaient un montant de **4 100 952 \$**.

Cette baisse s'explique en grande partie par une diminution de la masse salariale des départements de la Sécurité incendie, incluant les brigadiers scolaires, et de celui des Travaux publics. De surcroît, plusieurs emprunts ont été renouvelés au courant de l'année 2017 et une diminution considérable a permis à la municipalité de réduire ses frais de financement. La radiation d'une retenue de paiement s'étant soldée par une entente entre les parties a également permis une économie importante.

Somme toute, l'année 2017 s'est soldée, en date du 31 décembre 2017, par un surplus libre non affecté de l'ordre de **975 318 \$** et par un surplus réservé de **289 984 \$**. Ces surplus permettent donc à la municipalité de bénéficier d'une excellente position quant aux différents aléas pouvant survenir dans les importants projets que cette dernière a entrepris dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation à savoir celui du raccordement du puits au réseau d'aqueduc municipal, lequel est situé dans le secteur industriel, celui de la réfection de la chaussées et des infrastructures souterraines du secteur Phelps et finalement, celui de la mise à niveau des stations de traitement des eaux usées.

L'année 2018 s'annonce également tout aussi profitable et tous les efforts nécessaires seront déployés pour mener à terme ces projets et offrir les meilleurs services qui soient à ses citoyens.

Votre Maire,
Philippe Dutil

Loisirs

— CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE —

MARCHÉ LOCAL DE STANSTEAD



Avec une nouvelle formule pour l'été 2018, le marché local de Stanstead aura plusieurs produits à vous offrir. Entre autres, vous y trouverez des légumes et des fruits frais, du poisson fumé, des fromages de chèvre, différentes pâtisseries et pains, des produits d'érable et de miel, des fleurs et des produits artisanaux. Les maraîchers de la région vous accueilleront tous les samedis de 10 h à 12 h, du 23 juin au 6 octobre, à l'aire d'information Village-relais située à l'intersection du chemin Fairfax et de l'autoroute 55, à côté du Marché Traditions. Ne manquez pas la journée d'ouverture du 23 juin où de nombreux prix seront à gagner afin de souligner le lancement de la saison estivale!

CAMP DE JOUR OFFERT PAR PHELPS HELPS

Le programme d'été de Phelps Helps, un camp de jour gratuit pour les jeunes âgés de 10 à 13 ans, se déroulera du 13 au 17 août. Vous pouvez inscrire vos enfants jusqu'au 30 juin et il n'y a que 25 places. Pour plus d'information, écrivez à info@phelpshelps.ca, téléphonez au 819-704-0799 ou aimez leur page Facebook « PhelpsHelpsStanstead » pour rester à l'affût des nouveautés pendant l'été.

LA GALERIE D'ART LE VIEUX FORGERON

Au cœur de Stanstead, dans le secteur du centre-ville historique, située au 240A, rue Dufferin, la galerie d'art Le Vieux Forgeron surplombe la belle rivière Tomifobia.

Loisirs

— CULTURE & VIE COMMUNAUTAIRE (suite) —

Nichée juste à côté de la rue Dufferin, l'ancienne forge a été restaurée en galerie d'art mettant en vedette des artistes locaux et internationaux.

Du 14 juin au 1^{er} juillet, venez voir les expositions « Femmes des montagnes - Népal » et « Rêveries ». Le vernissage aura lieu samedi, le 16 juin, de 17 h à 19 h.

Pour connaître tous les événements estivaux à venir, visitez le www.levieuxforgeron.com, la page Facebook « Le Vieux Forgeron Art Gallery » ou téléphonez au 819-876-2282. Veuillez noter que la galerie d'art et les salles d'exposition seront ouvertes du jeudi au dimanche, de 11 h à 18 h, et ce, du 14 juin au 2 septembre prochain.

MUSÉE COLBY-CURTIS – LEVÉE DE FONDS

Le Musée Colby-Curtis organise une soirée de levée de fonds le samedi, 14 juillet, de 17 h à 19 h 30. Différentes activités sont prévues au programme à savoir : service de traiteur, trio de jazz, encan d'art, enchères d'art, entrée à l'exposition « Éclotions de couleurs », cocktail de

bienvenue, bière, vin et prosecco. Les billets sont vendus au coût de 100 \$ et vous pouvez vous les procurer en ligne au www.colbycurtis.ca ou en personne, au Musée situé au 535, rue Dufferin à Stanstead. En terminant, sachez qu'un reçu d'impôt peut être émis sur demande.

ÉVÈNEMENT « PAINT THE ICE » ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE STANSTEAD

Le 11 mai dernier, le Collège Stanstead organisait l'activité « Paint the Ice » à l'Aréna Pat Burns. Les enfants de Stanstead ainsi que les élèves des écoles primaires Jardin-des-Frontières et Sunnyside étaient invités à peindre la patinoire de messages et de dessins. Environ 40 enfants ont participé à cet événement haut en couleur. Merci aux organisateurs ainsi qu'à tous les participants pour cette journée mémorable.



Informations

— AVIS PUBLICS —

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG VILLE DE STANSTEAD

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 2018-207

Avis public est donné que le conseil municipal a adopté le règlement n° 2018-207 intitulé « Règlement n° 2018-207 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 1 486 317 \$ pour la réfection de la chaussée et des services municipaux de la rue Phelps (entre la rivière et la rue Lee), de la rue Baxter et de la rue Church (entre le boulevard Notre-Dame Ouest et la rue Phelps) » lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 mai 2018, à 18 h 05, à l'hôtel de ville.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 mai 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

DONNÉ À STANSTEAD, le 15 juin 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 2018-208

Avis public est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du territoire de la Ville de Stanstead :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté le règlement n° 2018-208 intitulé : « Règlement n° 2018-208 abrogeant le règlement n° 2017-198 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie ». Ce règlement a pour objet d'abroger le règlement n° 2017-198 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 350 000 \$ pour l'achat d'un camion « unité de secours » pour le département du service de Sécurité incendie » devenu sans objet depuis que la Ville a adhéré à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement n° 2018-208 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants : carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec, permis de conduire

Informations

— AVIS PUBLICS (suite) —

ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec, passeport canadien, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

3. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° 2017-198 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de deux cent vingt-huit (228). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 2018-208 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
4. Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la municipalité, les jours non fériés, du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h, jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h et vendredi de 9 h à midi. Le règlement peut aussi être consulté dans le site Internet de la municipalité au www.stanstead.ca.
5. Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, le 26 juin 2018 à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin à Stanstead.
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h, le 26 juin 2018 à l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin à Stanstead.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 4 juin 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - > Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Ville de Stanstead et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec;
 - > Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

OU

8. Toute personne physique, qui, le 4 juin 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et qui est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle, ou toute personne morale qui, depuis au moins douze mois, est :
 - > Propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domicilié sur le territoire de la municipalité;
 - > Occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - > Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, en date du 4 juin 2018, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 juin 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – RÈGLEMENT N° 2012-URB-02-07

Avis public est donné que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil municipal de la Ville de Stanstead a adopté un premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-07 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage, pour les zones suivantes :

- Zones A1, A2, A4, AF1, AF2, AF3, AF4, AF5, AF6, AF7, AF8, R1, R3, R4, R5, R7, R8, R13, R19, R25, RU1, RU2, RU3, RU5, RU6, V1, V2, V3, V4, U1, U2, U3, U7, U8, ID1, ID2, ID3, ID4, ID5, ID6 afin d'y autoriser l'usage « Résidences de tourisme ». Ces secteurs comprennent les artères principales; Dufferin, Canusa, Principale, Junction ainsi que les secteurs commerciaux et ruraux de la Ville.
- Zone P5 (secteur de la rue Dufferin comprenant le site académique du Collège Stanstead) afin de modifier les limites de la zone et d'ajouter une disposition permettant qu'un ensemble immobilier du groupe communautaire puisse comporter plusieurs bâtiments principaux et accessoires implantés sur un même terrain.

La description ou l'illustration des zones concernées peut être consultée, sur rendez-vous, au bureau de la Ville.

Avis est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 26 juin 2018, à 18 h 30, à l'hôtel de ville de Stanstead situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

Cette assemblée de consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation, sur rendez-vous, à l'hôtel de ville de Stanstead. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 15 juin 2018.

Me Valérie Manseau,
Greffière